



MINISTÈRE DE LA JUSTICE

LA GARDE DES Sceaux,
MINISTRE DE LA JUSTICE

Paris, le **09 MARS 2020**

Monsieur le Ministre,

La profession d'avocat traverse une crise profonde. La société s'est profondément judiciarisée, des pans du droit sont devenus d'une très grande technicité, les barreaux ont vu leur démographie changer, les cabinets traditionnels évoluent désormais aux côtés de structures pouvant compter plusieurs dizaines de collaborateurs. Il paraît dès lors indispensable d'engager un travail sur l'avenir de la profession, son équilibre économique et ses conditions d'exercice, dans la continuité des annonces faites par le Premier ministre dans le cadre des échanges avec les représentants de la profession d'avocat, à l'occasion de la préparation du projet de loi pour un système universel de retraite.

De ce travail, devront émerger les voies qui pourront permettre de garantir aux avocats, dont la spécificité professionnelle est un fondement de notre démocratie, leur indépendance, leur liberté d'exercice, leur autonomie de fonctionnement, la viabilité de toutes les structures et cadres d'exercice, individuel ou en association, pour tous les types de conseil et de contentieux. Mon souhait est que soit ainsi pérennisé l'accès égal au droit et à la justice, pour l'ensemble de nos concitoyens et des personnes vivant sur notre territoire.

Je vous remercie ainsi d'avoir accepté de contribuer à ce travail essentiel. La mission que j'ai souhaité vous confier devra aborder les sujets évoqués par la profession d'avocat :

- sur l'aide juridictionnelle, il est essentiel qu'une réflexion approfondie soit menée sur les conditions d'attribution de l'aide juridictionnelle et le niveau de rétribution des avocats. J'ai indiqué que le Gouvernement était prêt à revaloriser l'aide juridictionnelle de manière significative, dans le cadre des propositions faites par la mission d'information récemment conduite à l'Assemblée nationale par Naïma Moutchou et Philippe Gosselin ;

Monsieur Dominique PERBEN
Ancien ministre
Avocat au Barreau de Paris
41, avenue de Friedland
75008 PARIS

- l'amélioration du recouvrement des honoraires en rendant plus efficace les ordonnances de taxation des honoraires rendues par le bâtonnier ;
- la possibilité de faire évoluer le taux de la TVA actuellement appliquée aux honoraires d'avocats, dans le cadre des dispositions européennes ;
- les conditions auxquelles serait subordonnée la possibilité de conférer un caractère exécutoire à l'acte d'avocat.

La mission pourra évidemment regarder d'autres propositions qui permettraient d'améliorer les conditions d'exercice de la profession. Certains évoquent, par exemple, les évolutions des structures d'exercice des professionnels ou les passerelles pour favoriser les parcours professionnels des avocats au sein des entreprises et de la magistrature. La question de l'égalité économique femmes-hommes au sein de la profession me semble également mériter votre attention.

Dans le cadre de vos travaux, vous pourrez procéder à toutes consultations de professionnels qui vous paraîtront utiles. Le secrétariat de la mission sera assuré par la direction des affaires civiles et du sceau.

Je souhaite que vous puissiez me remettre vos premières propositions d'ici la fin du mois d'avril.

En vous remerciant par avance, je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, en l'assurance de ma considération distinguée. *et les cadres.*



Nicole BELLOUBET